



## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/783 de la Commission du 29 mai 2018, modifiant le règlement d'exécution (UE) no 540/2011 en ce qui concerne les conditions d'approbation de la substance active imidaclopride,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique NUPRID 600 FS*

*de la société* NUFARM S.A.S

*numéro de dossier* n°2018-1345

Considérant que l'ensemble des usages du produit ne respecte pas les dispositions prévues dans le règlement d'exécution (UE) 2018/783, restreignant l'autorisation aux utilisations, en tant qu'insecticide, dans des serres permanentes ou au traitement de semences destinées à être utilisées uniquement dans des serres permanentes,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

### Informations générales sur le produit

Noms du produit	NUPRID 600 FS MATRERO
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	NUFARM S.A.S. 28 Boulevard Camélinat, BP 75, 92230 GENNEVILLIERS cedex, FRANCE
Formulation	Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)
Contenant	600 g/L - imidaclopride
Numéro d'intrant	984-2012.01
Numéro d'AMM	2150280
Fonction	Insecticide
Gamme d'usages	Professionnel

### Conditions générales de retrait

Date de retrait	01/09/2018
Date limite pour la vente et la distribution	01/09/2018
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	01/09/2018

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2017-2585 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le 10 AOUT 2018

**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)